

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 11 Janvier 2016, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Isabelle BRIOIS, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, Mme Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Marc LECLERCQ, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-René DECLE, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON.

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Bruno DEPIERRE a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- 1) Demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse
- 2) Revalorisation de la participation employeur pour la cotisation prévoyance
- 3) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016
- 4) Modification des statuts d'AMIENS METROPOLE en vue de créer une centrale d'achats
- 5) Indemnité du comptable
- 6) Informations/questions diverses.

1. Demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que le tracteur tondeuse auto-portée est hors d'usage et irréparable. Il sollicite le Conseil municipal en vue de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur Daniel DUBOIS. Cette subvention pourrait représenter un montant estimé à 8 000 €, sachant que le budget d'acquisition d'un nouveau matériel est de 17 515 € HT.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse auto-portée.

2. Revalorisation de la participation employeur pour la cotisation prévoyance

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation du coût de la cotisation prévoyance supportée par les salariés titulaires de la commune. Il rappelle que la Commune prend en charge une partie de cette cotisation à hauteur d'un forfait de 5.24€/mois par salarié. Afin de ne pas pénaliser les salariés concernés et de compenser partiellement l'absence d'évolution de rémunération de la fonction publique depuis plusieurs années, Monsieur LEPOETRE propose une augmentation de la part communale à hauteur de 10 €/mois par salarié. Cette mesure concerne neuf agents soit un impact économique pour la commune de +514 € par an.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de porter à 10 euros mensuels l'aide financière pour tout agent communal titulaire justifiant l'adhésion à un contrat de garantie de maintien de salaire labellisé, cette participation forfaitaire ne pouvant pas excéder le montant payé par l'agent.

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de pouvoir disposer en ce début d'exercice 2016 d'une capacité d'investissement limitée à $\frac{1}{4}$ des montants des lignes budgétaires inscrites au budget 2015 et ce dans l'attente de l'élaboration du budget définitif 2016. Ce vote permettra de pouvoir faire face à d'éventuels besoins mineurs en terme d'investissement. Monsieur LEPOETRE signale notamment un besoin rapide en mobilier à l'école.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des enveloppes :

| | |
|--------------------------|--------------|
| 958 Mairie | 7 500 Euros |
| 961 Ecole | 500 Euros |
| 962 Cantine | 2 250 Euros |
| 969 Voirie | 11 500 Euros |
| 971 Aménagement d'espace | 1 750 Euros |
| 972 Document d'urbanisme | 5 000 Euros |
| 983 Acquisition foncière | 1 025 Euros |
| 985 Divers | 2 875 Euros |
| 986 Sécurité | 1 750 Euros |
| 987 Accessibilité | 1 250 Euros |
| 984 Atelier | 62 500 Euros |

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

L'assemblée vote à l'unanimité l'autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement dans la limite des enveloppes ci-dessus.

4. Modification des statuts d'AMIENS METROPOLE en vue de créer une centrale d'achats

Monsieur LEPOETRE sollicite l'accord du Conseil municipal sur la demande faite par AMIENS METROPOLE pour la modification de ses statuts en vue de créer une centrale d'achats ouverte aux communes adhérentes pour l'acquisition de biens ou de services. Monsieur LEPOETRE explique que la Commune, dans un second temps, pourra faire le choix ou non d'y adhérer selon des modalités qui restent à définir. Cette adhésion devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

L'assemblée vote à l'unanimité la demande de modification des statuts d'Amiens Métropole en vue de créer une centrale d'achat.

5. Indemnité du comptable

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'indemnité du trésorier pour l'exercice 2015 d'un montant brut de 441.65 Euros. Il souligne que la comptable est disponible et apporte une aide à la gestion financière de la commune.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

6. Informations diverses

Communications du Maire :

- **VŒUX du MAIRE** : remerciements aux élus conseillers municipaux qui ont proposé l'élaboration du buffet et participé activement à la qualité de l'accueil.
- **JEUX pour ENFANTS** : deux réunions d'échange et de concertation avec les parents et enfants sur le projet de nouveaux jeux extérieurs sont prévues le 31 janvier à 10H15 et 11H15
- **ADMINISTRATIF** : Monsieur le Maire remercie la secrétaire de Mairie pour sa persévérance et la réussite dans le cadre de l'opération de mise en place des nouvelles procédures de dématérialisation des démarches administratives réalisées en décembre.
- **PERSONNEL** : Monsieur LEPOETRE informe le Conseil municipal de la conduite des entretiens annuels individuels des salariés de la commune selon les nouvelles modalités légales en remplacement de la notation.

- CRECHE : Monsieur le Maire donne des nouvelles de l'avancement des études préalables (amiante, sols, archéologique, thermique, ...) et du choix des 3 thématiques relatives au développement durable qui seront intégrées lors des consultations en plus du respect de la norme énergie RT2012 :
 - Maitrise de la ressource en eau
 - Gestion des déchets lors des travaux
 - Intégration de l'ouvrage dans son environnement et accessibilité

- PATRIMOINE : AMIENS METROPOLE lance une opération de numérisation de la cathédrale d'Amiens et profitera de cette occasion pour numériser également le tombeau de l'église de Sains en Amiénois du fait de son caractère historique proche de celui de la Cathédrale.
 Monsieur DEPIERRE en profite pour sensibiliser le Conseil sur le mauvais état apparent de la statue de la vierge située rue de la Chaussée. Monsieur LEPOETRE se propose d'étudier d'éventuels travaux de rénovation en lien avec l'association des amis de l'Eglise.

- URBANISME : Monsieur le Maire rappelle la règle concernant le financement de l'aménagement des « entrées bateaux » sur les trottoirs pour les nouvelles constructions qui demeurent à la charge des propriétaires concernés.

- ENVIRONNEMENT : Monsieur LEPOETRE informe que le dossier d'enquête publique relative à l'épandage des boues de la station d'épuration d'Ambonne (Amiens Métropole) est disponible est en mairie.

- CABINET MEDICAL : Madame THOMAS évoque ses craintes relatives à l'absence de cabinet médical sur la commune. Monsieur LEPOETRE rappelle les précédentes tentatives initiées et n'ayant pas débouché sachant que la difficulté réside dans le fait de pouvoir trouver un local adapté à moindre frais permettant l'installation d'un médecin. Monsieur PETIT fait remarquer que le financement d'un tel local est une question avant tout de volonté de la part de la commune à inscrire ce projet dans les objectifs de la commune.
 Monsieur LEPOETRE informe qu'un médecin spécialiste s'installerait à priori à la ferme du Mamont.

Fin de la séance à 20 h 25